

## RAPPORT DE CHANGEMENTS MAJEURS DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

Veillez consulter la politique ACC-04 Rapport de changements majeurs des programmes d'enseignement pour les détails concernant les rapports de changements majeurs.

### 1. **Changements qui affectent la conformité aux normes d'agrément**

Veillez inclure **séparément la documentation** pertinente à la conformité aux normes d'agrément dans les domaines suivants:

- Changement sur la gouvernance du programme ou de la structure administrative
- Changement à la direction du programme
- Changement aux ressources financières
- Augmentation du nombre d'étudiants inscrits
- Révision majeure du programme d'études y compris la pédagogie
- Changement du nombre de professeurs
- Changement du grade ou du programme offert/ajout de sites d'enseignement décentralisé
- Décision de ne pas admettre une cohorte d'étudiants
- Plans de fermeture temporaire ou définitive du programme

### 2. **Changement de coordonnées**

Programme	
Program Name	
Diplôme	
Adresse	
Téléphone	
Adresse site Web	

<b>Cadre de l'université</b>	
Nom	
Titre (eg. doyen, principal, président etc.)	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
<b>Directeur du programme</b>	
Nom	
Titre (eg. Directeur du programme, etc.)	
Titre de compétences	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

### 3. **Omission d'aviser l'AEPC**

L'omission d'aviser l'AEPC des changements majeurs dans le délai requis pourrait conduire à un agrément probatoire du programme.

<b>Formulaire numéro: FORM-05</b>	
Date de la dernière révision	Documents associés
Janv. 2012 Juin 2013 Avril 2014	ACC-04 Rapport de changements majeurs ACC-05 Enseignement décentralisé